



Ministère du travail, de la santé et des solidarités

**Arrêté du 11 mars 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2024**

**La ministre du travail, de la santé et des solidarités ;**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2024 est fixée ainsi qu'il suit :

Monsieur Patrice LORIOT

Directeur d'hôpital de classe exceptionnelle,  
Direction des finances, des achats et des services,  
Adjoint à la cheffe de service des patrimoines,  
Chargé de la gestion des connaissances,  
président ;

Madame Céline GEYSSENS

Attachée principale d'administration de l'État,  
Division des cabinets, Cheffe de département des  
relations avec les particuliers, vice-présidente ;

Madame Maëva BATOKILE

Attachée d'administration de l'État, Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;  
Référente régionale handicap ;

Monsieur Charly COCO

Attaché principal d'administration de l'État,  
Direction régionale de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités d'Île-de-France,  
Responsable de la cellule restructuration ;

Madame Magali COQUELIN

Attachée principale d'administration de l'État,  
Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-  
Alpes, Responsable de la mission démocratie  
sanitaire ;

Monsieur Farid OUNISSI

Inspecteur du travail, Direction régionale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d'Île-de-France, Inspecteur du travail  
à l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;

Monsieur Raphaël PEYNAUD

Inspecteur de l'action sanitaire et sociale hors  
classe, Agence régionale de santé Nouvelle-  
Aquitaine, Responsable du pôle sanitaire et  
médico-social à la délégation départementale de  
Dordogne.

## **Article 2**

En cas d'indisponibilité de Monsieur Patrice LORIOT, la présidence sera assurée par Madame Céline GEYSSENS.

## **Article 3**

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

## **Article 4**

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 2024

Pour la ministre du travail, de la santé et des  
solidarités,  
Par délégation,



Faustine GOMAND  
Cheffe du bureau des concours, du recrutement  
et de la GPEC